VINEUIL SAINT FIRMIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°1 DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation
06/10/2026
Date d'affichage
06/10/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire
Monsieur Patrick BARRETT, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Madame Valérie THIMONNIER, Adjoints au Maire
Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Madame Laurence BERGHGRACHT, Monsieur Loïc BIZEAU, Madame Christelle PEYRUSE, Monsieur Nicolas FAURE, Madame Anne SAVOIS, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Madame Audrey MOUTERDE MATHON, Monsieur Théophile BLIN, Conseillers Municipaux

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BARRETT

Objet : SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Noël GAUTHIER, conseiller municipal en charge des finances qui expose au Conseil les projets de dépenses de l'exercice 2026.

Il rappelle que l'exécution de ceux-ci comporte pour la Commune la nécessité de recourir à une ligne de trésorerie, assurant le relais des sorties et entrées de fonds, pour un montant de 198 000 euros.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gauthier et après échange de vues, décide de demander à la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE-PICARDIE, aux conditions de taux de l'institution en vigueur à la date des contrats, l'attribution d'une ligne de trésorerie d'un montant de 198 000 euros, destinée à assurer la trésorerie de la Commune.

Principales caractéristiques de la ligne :

- Montant : 198 000 Euros
- Durée : 12 mois
- Intérêts : trimestriels
- Taux : variable
- Index : Euribor 3 mois (si l'Euribor est inférieur à 0, il sera alors réputé égal à 0)
- Marge sur index : 0.85%
- Remboursement : « In Fine »
- Frais de dossier : 198 €

La Commune de Vineuil-Saint-Firmin s'engage à verser 198 Euros de frais de dossier, payables en une seule fois par mandat dès la mise à disposition des fonds, majorés de la T.V.A. s'il y a lieu.

La Commune de Vineuil-Saint-Firmin s'engage pendant toute la durée du crédit, à faire inscrire les intérêts payés, ainsi que les commissions diverses, à son budget, puis au compte administratif, et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour en assurer le paiement.

La Commune de Vineuil-Saint-Firmin s'engage en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

La Commune de Vineuil-Saint-Firmin confère toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'Emprunt, à la signature du contrat de prêt à passer avec le Prêteur et à l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 13 octobre 2026
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire
François LANCERAUX

Le secrétaire de séance,
Patrick BARRETT

MAIRIE de VINEUIL ST FIRMIN (OISE)

VINEUIL SAINT FIRMIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°2 DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation
06/10/2026
Date d'affichage
06/10/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire
Monsieur Patrick BARRETT, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Madame Valérie THIMONNIER, Adjoints au Maire
Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Madame Laurence BERGHGRACHT, Monsieur Loïc BIZEAU, Madame Christelle PEYRUSE, Monsieur Nicolas FAURE, Madame Anne SAVOIS, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Madame Audrey MOUTERDE MATHON, Monsieur Théophile BLIN, Conseillers Municipaux

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BARRETT

Objet : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET COMMUNAL 2026

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	**Diminution de crédits**	**Augmentation de crédits**	**Diminution de crédits**	**Augmentation de crédits**
D 61521 : entretien et réparations sur terrains	235 100.00 €			
TOTAL D011 : Charges à caractère général	**235 100.00 €**			
D 023 : Virement à la section d'investissement		235 100.00 €		
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		**235 100.00 €**		
Total	**235 100.00 €**	**235 100.00 €**		
DESIGNATION	**DEPENSES**		**RECETTES**	
INVESTISSEMENT	**Diminution de crédits**	**Augmentation de crédits**	**Diminution de crédits**	**Augmentation de crédits**
D 204151 : Subventions versées-CCAC PGSSE		11 150.00 €		
D 204182 : Subventions org. Public : SE60 MES des réseaux communaux		11 350.00 €		

TOTAL D 204 : subventions d'équipements versées		**22 500.00 €**		
D 2151 : Réseaux de voirie : Bois Coupé		212 600.00 €		
D 21612 : Biens historiques et culturels : baie du chœur de l'église		28 000.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		**240 600.00 €**		
R 021 : Virement de la section de fonctionnement				235 100.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement				**235 100.00 €**
R 1328 : Autres subventions : fondation du patrimoine				28 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				**28 000.00 €**
TOTAL		**263 100.00 €**		**263 100.00 €**
TOTAL GENERAL	**263 100.00 €**		**263 100.00 €**	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 13 octobre 2026
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire
François LANCERAUX

Le secrétaire de séance,
Patrick BARRETT

MAIRIE de VINEUIL ST FIRMIN (OISE)

VINEUIL SAINT FIRMIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°3a
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation
06/10/2026
Date d'affichage
06/10/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire
Monsieur Patrick BARRETT, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Madame Valérie THIMONNIER, Adjoints au Maire
Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Madame Laurence BERGHGRACHT, Monsieur Loïc BIZEAU, Madame Christelle PEYRUSE, Monsieur Nicolas FAURE, Madame Anne SAVOIS, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Madame Audrey MOUTERDE MATHON, Monsieur Théophile BLIN, Conseillers Municipaux

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BARRETT

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT AU TITRE DE L'AIDE AUX COMMUNES POUR L'EXTENSION DU SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION – QUATRE CAMÉRAS SUPPLÉMENTAIRES

Monsieur le Maire rappelle que la commune est déjà dotée d'un système de vidéoprotection, mis en place dans la cadre du développement de la protection des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes de l'Aire Cantilienne.

Notre Municipalité a déjà renforcé la sécurisation dans certaines petites rues du village ainsi que sur les grands axes, grâce notamment à l'aide du département de l'Oise.
Plusieurs endroits apparaissent toujours vulnérables, (cambriolages, vols) et nécessitent de mettre en place des caméras afin d'assurer la sécurisation des personnes et des biens :

- 1 caméra avenue de la Bouleautière filmant en direction du centre communal et du parking public Bouleautière,
- 1 caméra Allée du Bois Coupé,
- 1 caméra à l'angle de la rue de la république et de l'avenue de Verdun filmant la place d'Aumale et l'école maternelle,
- 1 caméra rue de la Duchesse de Chartres filmant dans le sens sortie de la résidence de Virgice en allant vers la Mairie.

Ces équipements, dont le montant total HT s'élève à 22 645.44 € soit 27 174.53 € TTC, peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Département au chapitre « Vidéoprotection des espaces et bâtiments publics ».

Le taux de participation maximum du Département pour ce type d'opération est de 29 %.

Monsieur le Maire demande au conseil son accord concernant la contexture du projet de travaux, le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès des services du Département de l'Oise et l'autorisation de signer tout document afférent à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la contexture du projet de travaux,
- D'autoriser le Maire à transmettre un dossier de demande de subvention au département de l'Oise au taux le plus élevé possible,
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 13 octobre 2026
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire
François LANCERAUX

MAIRIE de VINEUIL ST FIRMIN (OISE)

Le secrétaire de séance,
Patrick BARRETT

VINEUIL SAINT FIRMIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°3b
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation
06/10/2026
Date d'affichage
06/10/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire
Monsieur Patrick BARRETT, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Madame Valérie THIMONNIER, Adjoints au Maire
Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Madame Laurence BERGHGRACHT, Monsieur Loïc BIZEAU, Madame Christelle PEYRUSE, Monsieur Nicolas FAURE, Madame Anne SAVOIS, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Madame Audrey MOUTERDE MATHON, Monsieur Théophile BLIN, Conseillers Municipaux

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BARRETT

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE L'OISE AU TITRE DE L'AIDE AUX COMMUNES POUR LA RÉFECTION DES BORDURES ET TROTTOIRS DANS LE BOIS COUPÉ-PHASE 2

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'enfouissement des réseaux Basse Tension, Eclairage Public et Réseau Télécom se sont achevés en 2025 dans le Bois Coupé.

La première phase des travaux de réfection des bordures et trottoirs est actuellement en cours de réalisation dans les rues du Docteur Schweitzer, Briand et Vatel, grâce notamment à l'aide financière du Département.

La seconde et dernière phase des travaux consisterait en la réfection des bordures et trottoirs dans l'Allée du Bois Coupé qui n'a jamais été entretenue : trottoirs non sécurisés, sans enrobé, comprenant un mélange de cailloux, de terre et d'herbe et bordures cassées ou inexistantes sur certaines parties longeant la chaussée.

Ces travaux contribueraient à sécuriser cette rue en la rendant accessible aux piétons, aux personnes à mobilité réduite ou encore aux poussettes.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise au titre l'aide aux communes au chapitre « Voirie et réseaux divers ».

Le taux de participation maximum du Département pour ce type d'opération est de 29 %.

Monsieur le Maire demande au conseil son accord concernant la contexture du projet de travaux, le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès des services du Département et l'autorisation de signer tout document afférent à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la contexture du projet de travaux,
- D'autoriser le Maire à transmettre un dossier de demande de subvention au Département de l'Oise au titre de l'aide aux communes au taux le plus élevé possible,
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 13 octobre 2026
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire
François LANCERAUX

MAIRIE de VINEUIL St FIRMIN (OISE)

Le secrétaire de séance,
Patrick BARRETT

VINEUIL SAINT FIRMIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°3c
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation
06/10/2026
Date d'affichage
06/10/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire
Monsieur Patrick BARRETT, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Madame Valérie THIMONNIER, Adjoints au Maire
Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Madame Laurence BERGHGRACHT, Monsieur Loïc BIZEAU, Madame Christelle PEYRUSE, Monsieur Nicolas FAURE, Madame Anne SAVOIS, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Madame Audrey MOUTERDE MATHON, Monsieur Théophile BLIN, Conseillers Municipaux
Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BARRETT

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR LA RÉFECTION DES BORDURES ET TROTTOIRS DANS LE BOIS COUPÉ-PHASE 2

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'enfouissement des réseaux Basse Tension, Eclairage Public et Réseau Télécom se sont achevés en 2025 dans le quartier du Bois Coupé.

La première phase des travaux de réfection des bordures et trottoirs est actuellement en cours de réalisation dans les rues du Docteur Schweitzer, Briand et Vatel, grâce notamment à l'aide financière de l'Etat.

La seconde et dernière phase des travaux consisterait en la réfection des bordures et trottoirs dans l'Allée du Bois Coupé qui n'a jamais été entretenue : trottoirs non sécurisés, sans enrobé, comprenant un mélange de cailloux, de terre et d'herbe et bordures cassées ou inexistantes sur certaines parties longeant la chaussée.

Ces travaux contribueraient à sécuriser cette rue en la rendant accessible aux piétons, aux personnes à mobilité réduite ou encore aux poussettes.

Une demande de subvention peut être déposée auprès de l'Etat au titre de la DETR au chapitre « Voirie et réseaux divers ».

Le taux de participation maximum de l'Etat pour ce type d'opération est de 45 %.

Monsieur le Maire demande au conseil son accord concernant la contexture du projet de travaux, le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat et l'autorisation de signer tout document afférent à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la contexture du projet de travaux,
- D'autoriser le Maire à transmettre un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR au taux le plus élevé possible,
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 13 octobre 2026
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire
François LANCERAUX

Le secrétaire de séance,
Patrick BARRETT

MAIRIE de VINEUIL ST FIRMIN (OISE)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°3d
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation
06/10/2026
Date d'affichage
06/10/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire
Monsieur Patrick BARRETT, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Madame Valérie THIMONNIER, Adjoints au Maire
Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Madame Laurence BERGHGRACHT, Monsieur Loïc BIZEAU, Madame Christelle PEYRUSE, Monsieur Nicolas FAURE, Madame Anne SAVOIS, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Madame Audrey MOUTERDE MATHON, Monsieur Théophile BLIN, Conseillers Municipaux
Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BARRETT

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE L'OISE AU TITRE DE L'AIDE AUX COMMUNES POUR LA POSE DE QUATRE AVALOIRS DANS LA RUE DE LA COLONNE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les difficultés rencontrées dans la rue de la Colonne lors d'épisodes de fortes pluies.

La rue de la Colonne étant un point bas de la commune toutes les eaux de pluies s'y déversent. Ainsi, lors de fortes pluies le débit augmente de telle sorte que les eaux ne parviennent plus à s'évacuer avec le système actuel.

Il apparait nécessaire de mettre en place quatre avaloirs afin de mieux réguler l'évacuation des eaux de pluie et ainsi limiter le risque d'inondation sur les voiries communales ainsi que chez les riverains.

Ces travaux, s'élevant à 23 670.00 € HT soit 28 404.00 € TTC, peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise au titre l'aide aux communes au chapitre « Gestion intégrée des eaux pluviales et dispositifs de lutte contre les inondations et le ruissellement ».

Le taux de participation maximum du Département pour ce type d'opération est de 29 % + bonification de 10%.

Monsieur le Maire demande au conseil son accord concernant la contexture du projet de travaux, le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès des services du Département et l'autorisation de signer tout document afférent à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la contexture du projet de travaux,
- D'autoriser le Maire à transmettre un dossier de demande de subvention au Département de l'Oise au titre de l'aide aux communes au taux le plus élevé possible,
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 13 octobre 2026
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire
François LANCERAUX

MAIRIE de VINEUIL ST FIRMIN (OISE)

Le secrétaire de séance,
Patrick BARRETT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°3e DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation
06/10/2026
Date d'affichage
06/10/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire
Monsieur Patrick BARRETT, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Madame Valérie THIMONNIER, Adjoints au Maire
Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Madame Laurence BERGHGRACHT, Monsieur Loïc BIZEAU, Madame Christelle PEYRUSE, Monsieur Nicolas FAURE, Madame Anne SAVOIS, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Madame Audrey MOUTERDE MATHON, Monsieur Théophile BLIN, Conseillers Municipaux

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BARRETT

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE L'OISE AU TITRE DE L'AIDE AUX COMMUNES POUR L'AMENAGEMENT PAYSAGER ET DE GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES DU ROND POINT DE LA DEMI-LUNE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagement paysager et de gestion intégrée des eaux de pluie du rond-point de la demi-lune situé à l'entrée de la commune, côté Grand Canal.

Actuellement ce rond-point est recouvert d'enrobé ce qui empêche toute évacuation des eaux.

Des techniques innovantes telles que jardin de pluie ou encore noue paysagère permettent de traiter les eaux de pluie, favorisent la protection des milieux naturels, participent à recharger la nappe phréatique et permettent d'intégrer la biodiversité.

Ces techniques contribuent également à réduire le risque d'inondation en cas de fortes pluies.

Le projet consiste à supprimer l'enrobé actuel et à végétaliser la surface totale du rond-point représentant 150 m²

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise au titre l'aide aux communes au chapitre « Gestion intégrée des eaux pluviales et dispositifs de lutte contre les inondations et le ruissellement ».

Le taux de participation maximum du Département pour ce type d'opération est de 29 % + bonification de 10%.

Monsieur le Maire demande au conseil son accord concernant la contexture du projet de travaux, le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès des services du Département et l'autorisation de signer tout document afférent à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la contexture du projet de travaux,
- D'autoriser le Maire à transmettre un dossier de demande de subvention au Département de l'Oise au titre de l'aide aux communes au taux le plus élevé possible,
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 13 octobre 2026
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire
François LANGERAUX

Le secrétaire de séance,
Patrick BARRETT

MAIRIE de VINEUIL ST FIRMIN (OISE)

VINEUIL SAINT FIRMIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°3f
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation
06/10/2026
Date d'affichage
06/10/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire
Monsieur Patrick BARRETT, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Madame Valérie THIMONNIER, Adjoints au Maire
Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Madame Laurence BERGHGRACHT, Monsieur Loïc BIZEAU, Madame Christelle PEYRUSE, Monsieur Nicolas FAURE, Madame Anne SAVOIS, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Madame Audrey MOUTERDE MATHON, Monsieur Théophile BLIN, Conseillers Municipaux
Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BARRETT

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR L'AMENAGEMENT PAYSAGER ET DE GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES DU ROND POINT DE LA DEMI-LUNE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagement paysager et de gestion intégrée des eaux de pluie du rond-point de la demi-lune situé à l'entrée de la commune, côté Grand Canal.

Actuellement ce rond-point est recouvert d'enrobé ce qui empêche toute évacuation des eaux.

Des techniques innovantes telles que jardin de pluie ou encore noue paysagère permettent de traiter les eaux de pluie, favorisent la protection des milieux naturels, participent à recharger la nappe phréatique et permettent d'intégrer la biodiversité.

Ces techniques contribuent également à réduire le risque d'inondation en cas de fortes pluies.

Le projet consiste à supprimer l'enrobé actuel et à végétaliser la surface totale du rond-point représentant 150 m²

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès l'Etat au titre de la DETR « Aménagement paysager, actions en faveur des espaces naturels ».

Le taux de participation maximum de l'Etat pour ce type d'opération est de 45 %

Monsieur le Maire demande au conseil son accord concernant la contexture du projet de travaux, le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat et l'autorisation de signer tout document afférent à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la contexture du projet de travaux,
- D'autoriser le Maire à transmettre un dossier de demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR au taux le plus élevé possible,
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 13 octobre 2026
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire
François LANCERAUX

MAIRIE de VINEUIL ST FIRMIN (OISE)

Le secrétaire de séance,
Patrick BARRETT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°3g
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation
06/10/2026
Date d'affichage
06/10/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire
Monsieur Patrick BARRETT, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Madame Valérie THIMONNIER, Adjoints au Maire
Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Madame Laurence BERGHGRACHT, Monsieur Loïc BIZEAU, Madame Christelle PEYRUSE, Monsieur Nicolas FAURE, Madame Anne SAVOIS, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Madame Audrey MOUTERDE MATHON, Monsieur Théophile BLIN, Conseillers Municipaux
Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BARRETT

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE L'OISE AU TITRE DE L'AIDE AUX COMMUNES POUR LE CONFORT THERMIQUE DES ECOLES ET LOCAUX PERISCOLAIRES : MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE CLIMATISATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les épisodes de fortes chaleurs des mois de mai et juin 2026 qui ont amenés la Municipalité à entamer une réflexion sur le confort thermique des écoles et des locaux périscolaires qui apparait comme une priorité pour l'année 2027.

L'objectif n'est pas de mettre en place des appareils mobiles coûteux et énergivores mais d'envisager une solution pérenne qui permettra d'équiper l'ensemble des locaux d'un système de climatisation fixe.

Ces travaux, peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise au titre l'aide aux communes au chapitre « Equipements scolaires ».

Le taux de participation maximum du Département pour ce type d'opération est de 29 %.

Monsieur le Maire demande au conseil son accord concernant la contexture du projet de travaux, le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès des services du Département et l'autorisation de signer tout document afférent à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la contexture du projet de travaux,
- D'autoriser le Maire à transmettre un dossier de demande de subvention au Département de l'Oise au titre de l'aide aux communes au taux le plus élevé possible,
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 13 octobre 2026
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire
François LANCERAUX

Le secrétaire de séance,
Patrick BARRETT

MAIRIE de VINEUIL ST FIRMIN (OISE)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°3h
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX,
Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation
06/10/2026
Date d'affichage
06/10/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire
Monsieur Patrick BARRETT, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Madame Valérie THIMONNIER, Adjoints au Maire
Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Madame Laurence BERGHGRACHT, Monsieur Loïc BIZEAU, Madame Christelle PEYRUSE, Monsieur Nicolas FAURE, Madame Anne SAVOIS, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Madame Audrey MOUTERDE MATHON, Monsieur Théophile BLIN, Conseillers Municipaux

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BARRETT

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR LE CONFORT THERMIQUE DES ECOLES ET LOCAUX PERISCOLAIRES : MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE CLIMATISATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les épisodes de fortes chaleurs des mois de mai et juin 2026 qui ont amenés la Municipalité à entamer une réflexion sur le confort thermique des écoles et les locaux périscolaires qui apparait comme une priorité pour l'année 2027.

L'objectif n'est pas de mettre en place des appareils mobiles coûteux et énergivores mais d'envisager une solution pérenne qui permettra d'équiper l'ensemble des locaux d'un système de climatisation fixe.

Ces travaux, peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR au chapitre « Rénovation énergétique des bâtiments publics ».

Le taux de participation maximum de l'Etat pour ce type d'opération est de 45 %.

Monsieur le Maire demande au conseil son accord concernant la contexture du projet de travaux, le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat et l'autorisation de signer tout document afférent à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la contexture du projet de travaux,
- D'autoriser le Maire à transmettre un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre DETR au taux le plus élevé possible,
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 13 octobre 2026
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire
François LANCERAUX

Le secrétaire de séance,
Patrick BARRETT

MAIRIE de VINEUIL ST FIRMIN (OISE)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°3i
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation
06/10/2026
Date d'affichage
06/10/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire
Monsieur Patrick BARRETT, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Madame Valérie THIMONNIER, Adjoints au Maire
Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Madame Laurence BERGHGRACHT, Monsieur Loïc BIZEAU, Madame Christelle PEYRUSE, Monsieur Nicolas FAURE, Madame Anne SAVOIS, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Madame Audrey MOUTERDE MATHON, Monsieur Théophile BLIN, Conseillers Municipaux

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BARRETT

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS VERT POUR LE CONFORT THERMIQUE DES ECOLES : MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE CLIMATISATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les épisodes de fortes chaleurs des mois de mai et juin 2026 qui ont amenés la Municipalité à entamer une réflexion sur le confort thermique des écoles qui apparait comme une priorité pour l'année 2027.

L'objectif n'est pas de mettre en place des appareils mobiles coûteux et énergivores mais d'envisager une solution pérenne qui permettra d'équiper l'ensemble des locaux d'un système de climatisation fixe.

Ces travaux, peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du fonds vert.

Monsieur le Maire demande au conseil son accord concernant la contexture du projet de travaux, le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat et l'autorisation de signer tout document afférent à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la contexture du projet de travaux,
- D'autoriser le Maire à transmettre un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre du fonds vert au taux le plus élevé possible,
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 13 octobre 2026
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire
François LANCERAUX

MAIRIE de VINEUIL ST FIRMIN (OISE)

Le secrétaire de séance,
Patrick BARRETT

VINEUIL SAINT FIRMIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°3J
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation
06/10/2026
Date d'affichage
06/10/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire
Monsieur Patrick BARRETT, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Madame Valérie THIMONNIER, Adjoints au Maire
Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Madame Laurence BERGHGRACHT, Monsieur Loïc BIZEAU, Madame Christelle PEYRUSE, Monsieur Nicolas FAURE, Madame Anne SAVOIS, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Madame Audrey MOUTERDE MATHON, Monsieur Théophile BLIN, Conseillers Municipaux
Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BARRETT

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE L'OISE AU TITRE DE L'AIDE AUX COMMUNES POUR LA RÉFECTION DE LA VOIRIE, DES BORDURES ET TROTTOIRS DANS LE VIEUX VINEUIL PHASE 1- RUE JEANNE D'ARC ET IMPASSE JEANNE D'ARC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'enfouissement des réseaux Basse Tension, Eclairage Public et Réseau Télécom sont en cours de réalisation dans les rues suivantes :

- Rue Jeanne d'Arc
- Impasse jeanne d'Arc
- Rue d'Apremont
- Chemin d'Apremont

La réfection de la voirie, des bordures et des trottoirs s'imposera après les travaux dans ces rues qui n'ont jamais été entretenues : voirie très abîmée, trottoirs non sécurisés, sans enrobé, comprenant un mélange de cailloux, de terre et d'herbe et bordures cassées ou inexistantes sur certaines parties longeant la chaussée.

Pour sécuriser ce quartier et le rendre accessible aux piétons, aux personnes à mobilité réduite ou encore aux poussettes, il apparait nécessaire de réaliser des travaux de réfection de la voirie, des bordures et des trottoirs.

La première phase des travaux serait réalisée dans les rues suivantes :

- Rue Jeanne d'Arc
- Impasse Jeanne d'Arc

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise au titre l'aide aux communes au chapitre « Voirie et réseaux divers ».

Le taux de participation maximum du Département pour ce type d'opération est de 29 %.

Monsieur le Maire demande au conseil son accord concernant la contexture du projet de travaux, le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès des services du Département et l'autorisation de signer tout document afférent à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la contexture du projet de travaux,
- D'autoriser le Maire à transmettre un dossier de demande de subvention au Département de l'Oise au titre de l'aide aux communes au taux le plus élevé possible,
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 13 octobre 2026
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire
François LANCERAUX

Le secrétaire de séance,
Patrick BARRETT

MAIRIE de VINEUIL ST FIRMIN (OISE)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°3k
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation
06/10/2026
Date d'affichage
06/10/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire
Monsieur Patrick BARRETT, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Madame Valérie THIMONNIER, Adjoints au Maire
Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Madame Laurence BERGHGRACHT, Monsieur Loïc BIZEAU, Madame Christelle PEYRUSE, Monsieur Nicolas FAURE, Madame Anne SAVOIS, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Madame Audrey MOUTERDE MATHON, Monsieur Théophile BLIN, Conseillers Municipaux
Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BARRETT

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR LA RÉFECTION DE LA VOIRIE, DES BORDURES ET TROTTOIRS DANS LE VIEUX VINEUIL PHASE 1- RUE JEANNE D'ARC ET IMPASSE JEANNE D'ARC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'enfouissement des réseaux Basse Tension, Eclairage Public et Réseau Télécom sont en cours de réalisation dans les rues suivantes :

- Rue Jeanne d'Arc
- Impasse jeanne d'Arc
- Rue d'Apremont
- Chemin d'Apremont

La réfection de la voirie, des bordures et des trottoirs s'imposera après les travaux dans ces rues qui n'ont jamais été entretenues : voirie très abîmée, trottoirs non sécurisés, sans enrobé, comprenant un mélange de cailloux, de terre et d'herbe et bordures cassées ou inexistantes sur certaines parties longeant la chaussée.

Pour sécuriser ce quartier et le rendre accessible aux piétons, aux personnes à mobilité réduite ou encore aux poussettes, il apparait nécessaire de réaliser des travaux de réfection de la voirie, des bordures et des trottoirs.

La première phase des travaux sera réalisée dans les rues suivantes :

- Rue Jeanne d'Arc
- Impasse Jeanne d'Arc

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR au chapitre « Voirie et réseaux divers ».

Le taux de participation maximum de l'Etat pour ce type d'opération est de 45 %.

Monsieur le Maire demande au conseil son accord concernant la contexture du projet de travaux, le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat et l'autorisation de signer tout document afférent à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la contexture du projet de travaux,
- D'autoriser le Maire à transmettre un dossier de demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR au taux le plus élevé possible,
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 13 octobre 2026
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire
François LANCERAUX

Le secrétaire de séance,
Patrick BARRETT

MAIRIE de VINEUIL ST FIRMIN (OISE)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°31
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation
06/10/2026
Date d'affichage
06/10/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire
Monsieur Patrick BARRETT, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Madame Valérie THIMONNIER, Adjoints au Maire
Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Madame Laurence BERGHGRACHT, Monsieur Loïc BIZEAU, Madame Christelle PEYRUSE, Monsieur Nicolas FAURE, Madame Anne SAVOIS, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Madame Audrey MOUTERDE MATHON, Monsieur Théophile BLIN, Conseillers Municipaux

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BARRETT

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE AU TITRE DU FONDS D'APPUI AUX PROJETS LOCAUX POUR LE CONFORT THERMIQUE DES ECOLES ET LOCAUX PERISCOLAIRES : MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE CLIMATISATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les épisodes de fortes chaleurs des mois de mai et juin 2026 qui ont amenés la Municipalité à entamer une réflexion sur le confort thermique des écoles et des locaux périscolaire qui apparait comme une priorité pour l'année 2027.

L'objectif n'est pas de mettre en place des appareils mobiles coûteux et énergivores mais d'envisager une solution pérenne qui permettra d'équiper l'ensemble des locaux d'un système de climatisation fixe.

Ces travaux, peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France au titre du fonds d'appui aux projets locaux (FAPL) au chapitre « Rénovation des bâtiments publics ».

Monsieur le Maire demande au conseil son accord concernant la contexture du projet de travaux, le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès des services de la Région Hauts-de-France et l'autorisation de signer tout document afférent à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la contexture du projet de travaux,
- D'autoriser le Maire à transmettre un dossier de demande de subvention auprès de de la Région au titre FAPL au taux le plus élevé possible,
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 13 octobre 2026
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire
François LANCERAUX

Le secrétaire de séance,
Patrick BARRETT

MAIRIE de VINEUIL ST FIRMIN (OISE)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°3m
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation
06/10/2026
Date d'affichage
06/10/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire
Monsieur Patrick BARRETT, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Madame Valérie THIMONNIER, Adjoints au Maire
Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Madame Laurence BERGHGRACHT, Monsieur Loïc BIZEAU, Madame Christelle PEYRUSE, Monsieur Nicolas FAURE, Madame Anne SAVOIS, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Madame Audrey MOUTERDE MATHON, Monsieur Théophile BLIN, Conseillers Municipaux

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BARRETT

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA REGION HAITS-DE-FRANCE AU TITRE DU FONDS D'AIDE AUX PROJETS LOCAUX POUR L'AMENAGEMENT PAYSAGER ET DE GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES DU ROND POINT DE LA DEMI-LUNE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagement paysager et de gestion intégrée des eaux de pluie du rond-point de la demi-lune situé à l'entrée de la commune, côté Grand Canal.

Actuellement ce rond-point est recouvert d'enrobé ce qui empêche toute évacuation des eaux.

Des techniques innovantes telles que jardin de pluie ou encore noue paysagère permettent de traiter les eaux de pluie, favorisent la protection des milieux naturels, participent à recharger la nappe phréatique et permettent d'intégrer la biodiversité.

Ces techniques contribuent également à réduire le risque d'inondation en cas de fortes pluies.

Le projet consiste à supprimer l'enrobé actuel et à végétaliser la surface totale du rond-point représentant 150 m²

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès la Région Hauts de France au titre du fonds d'aide aux projet locaux (FAPL) au chapitre « Aménagement et végétalisation des espaces publics ».

Monsieur le Maire demande au conseil son accord concernant la contexture du projet de travaux, le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès des services de la Région Hauts-de-France et l'autorisation de signer tout document afférent à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la contexture du projet de travaux,
- D'autoriser le Maire à transmettre un dossier de demande de subvention à la Région Hauts-de-France au titre du FAPL au taux le plus élevé possible,
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 13 octobre 2026
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire
François LANCERAUX

MAIRIE de VINEUIL ST FIRMIN (OISE)

Le secrétaire de séance,
Patrick BARRETT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°4
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation
06/10/2026
Date d'affichage
06/10/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire
Monsieur Patrick BARRETT, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Madame Valérie THIMONNIER, Adjoints au Maire
Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Madame Laurence BERGHGRACHT, Monsieur Loïc BIZEAU, Madame Christelle PEYRUSE, Monsieur Nicolas FAURE, Madame Anne SAVOIS, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Madame Audrey MOUTERDE MATHON, Monsieur Théophile BLIN, Conseillers Municipaux

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BARRETT

Objet : ADMISSION EN NON-VALEUR D'UNE CRÉANCE IRRÉCOUVRABLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.617-1 et suivants et L.2343-1 et L.2343-22,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 abrégée, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrable,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables, après mise en œuvre de poursuites sans effet,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaitre de la comptabilité la créance irrécouvrable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'admission en non-valeur de la recette indiquée dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de 28.35 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressés par le comptable public.

Exercice	Montant présenté	Motif de la présentation
2024	28.35 €	Poursuites sans effet

- Autorise les dépenses nécessaires à l'annulation de cette créance qui seront prélevées sur les crédits inscrits sur le compte 6541 « Créances admises en non-valeur » du budget communal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 13 octobre 2026
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire
François LANCERAUX

Le secrétaire de séance,
Patrick BARRETT

MAIRIE de VINEUIL ST FIRMIN (OISE)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°5 DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation
06/10/2026
Date d'affichage
06/10/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire
Monsieur Patrick BARRETT, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Madame Valérie THIMONNIER, Adjoints au Maire
Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Madame Laurence BERGHGRACHT, Monsieur Loïc BIZEAU, Madame Christelle PEYRUSE, Monsieur Nicolas FAURE, Madame Anne SAVOIS, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Madame Audrey MOUTERDE MATHON, Monsieur Théophile BLIN, Conseillers Municipaux

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BARRETT

Objet : MISE EN SOUTERRAIN DES RÉSEAUX BASSE TENSION, ÉCLAIRAGE PUBLIC ET RÉSEAU TÉLÉCOM RUES DE LA COLONNE, DU PLAN ET DE SAINT-LEU

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux ci-dessous doivent être réalisés :

Mise en Souterrain | BT - EP - RT | Rues de la colonne, du Plan et de Saint-Leu.

Monsieur le Maire précise que le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article prévoit en effet que des fonds de concours peuvent être versés entre le SE60 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, par délibérations concordantes, pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, de maîtrise de la consommation d'énergie concernant notamment les investissements en éclairage public .

Lorsqu'il contribue à la réalisation d'un équipement, le fonds de concours est imputé directement en section d'investissement, sur l'article 2041 « Subventions d'équipement aux organismes publics », et comptabilisé en immobilisations incorporelles, amortissables sur une durée maximale de 15 ans.

Le coût total prévisionnel des travaux TTC, établi au 13 octobre 2026, s'élève à la somme de 527 457,42 € (valable 3 mois).

Le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune est de 472 432,39 € (sans subvention) ou 283 382,24 € (avec subvention).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Vu l'article L.5212-26 du CGCT ;

- Vu les statuts du SE60 en vigueur ;

- Vu le barème des aides du SE60 en vigueur ;

Accepte la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux de : Mise en Souterrain | BT - EP - RT | Rues de la colonne, du Plan et de Saint-Leu

Acte que l'exécution des travaux dépendra du calendrier de priorisation des travaux examiné par le SE60 en commission d'attribution, en fonction des crédits budgétaires disponibles, de l'impact environnemental et économique, de la concertation et de la coordination avec les différents partenaires et des délais relatifs à la commande de matériel. Une notification sera envoyée à la commune pour l'informer de la programmation de son dossier.

Pour information au sujet des travaux de mise en souterrain, le SE60 est maitre d'ouvrage de l'enfouissement pour les réseaux électriques, et par délégation de compétences pour les réseaux d'éclairage public et de télécom mais pas ceux de la fibre optique installée sur nos poteaux. Hors zone AMI, c'est le SMOTHD qui réalise le transfert en souterrain de la fibre et vous facture le montant travaux qui est à ajouter au chiffrage établi par le SE60. Les travaux devront aussi être coordonnés en réalisation.

En cas de demandes multiples de réalisation de travaux, la commune s'engage à fournir ses priorisations au SE60.

- Demande au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux et prend acte que les travaux se réaliseront suivant le calendrier d'instruction de l'appel à projets en cours et de priorisation établi par le SE60

- Demande au SE60 de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de l'Oise.

L'obtention de la notification de la subvention conditionnera le démarrage possible des travaux.

- Pour la part éclairage public :

- Acte que, dans l'hypothèse où le Conseil Départemental financerait les travaux de « Mise en Souterrain | BT - EP - RT | SOUTER | Rues de la colonne, du Plan et de Saint-Leu », le taux global de subvention pour les travaux éclairage public sera porté à 60 %, contre 50 % initialement prévu.

- Pour la part réseau télécom :

- Acte que, dans l'hypothèse où le Conseil Départemental financerait les travaux de « Mise en Souterrain | BT - EP - RT | SOUTER | Rues de la colonne, du Plan et de Saint-Leu », la subvention applicable aux travaux relatifs aux réseaux téléphoniques sera la somme de l'aide accordée par le SE60, au taux de 20 %, et de celle octroyée par le Conseil Départemental, selon le taux communal en vigueur.

- Dans l'hypothèse où le Conseil Départemental ne financerait pas les travaux de « Mise en Souterrain | BT - EP - RT | Rues de la colonne, du Plan et de Saint-Leu », la commune renoncera au projet.

Les dossiers conditionnés au financement du Conseil Départemental ne pourront être considérés prioritaires. Ils ne seront instruits par la commission d'attribution et inscrits au titre d'une programmation qu'après obtention de la subvention.

- Acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction du taux d'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.

- Autorise le versement d'un fonds de concours au SE60.

- Prend Acte que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50%

- Prend Acte du versement du solde après achèvement des travaux.

- Inscrit au Budget communal de l'année 2027, les dépenses afférentes aux travaux 283 382,24 € (montant prévisionnel du fonds de concours avec frais de gestion et avec subvention) qui seront dues au SE 60, selon le plan de financement prévisionnel joint :

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 13 octobre 2026
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire
François LANCERAUX

Le secrétaire de séance,
Patrick BARRETT

MAIRIE de VINEUIL ST FIRMIN (OISE)

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

En date du 11/08/2026 - Validité de 3 mois

Commune : VINEUIL-SAINT-FIRMIN
Localisation : Mise en Souterrain | BT - EP - RT | SOUTER | Rue de la colonne , du Plan et de St Leu
Dossier n° : 2026-0110-T

								Financement			Participation	
Nature des travaux	Montant Entreprise (actu HT 1.030)	Montant SPS 0.5% (actu HT 1.030)	Coût HT des travaux Après Actu	Montant TVA	Montant des frais de gestion 8%	Montant TTC	Montant Subventionnable	EP 50%	FP RT LIE 20%	MES 55%	VINEUIL-SAINT-FIRMIN Avec aide	VINEUIL-SAINT-FIRMIN Sans aide
Basse Tension	187 514,42 €	883,31 €	188 397,73 €	37 679,55 €	15 071,82 €	241 149,10 €	203 469,55 €	-	-	111 908,25 €	91 561,30 €	203 469,55 €
Eclairage Public	87 828,54 €	287,59 €	88 116,13 €	17 623,23 €	7 049,29 €	112 788,65 €	95 165,42 €	47 582,71 €	-	-	47 582,71 €	95 443,17 €
Réseau Téléphonique	134 678,93 €	883,31 €	135 562,24 €	27 112,45 €	10 844,98 €	173 519,67 €	146 407,22 €	-	29 281,44 €	-	144 238,23 €	173 519,67 €
TOTAL	**410 021,89 €**	**2 054,21 €**	**412 076,10 €**	**82 415,23 €**	**32 966,09 €**	**527 457,42 €**	**445 042,19 €**	**47 582,71 €**	**29 281,44 €**	**111 908,25 €**	**283 382,24 €**	**472 432,39 €**

Le Directeur Général des Services du SE60

SYNDICAT D'ENERGIE de l'OISE SE 60

Sabine BLANCHARD

VINEUIL SAINT FIRMIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°6
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation
06/10/2026
Date d'affichage
06/10/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire
Monsieur Patrick BARRETT, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Madame Valérie THIMONNIER, Adjoints au Maire
Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Madame Laurence BERGHGRACHT, Monsieur Loïc BIZEAU, Madame Christelle PEYRUSE, Monsieur Nicolas FAURE, Madame Anne SAVOIS, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Madame Audrey MOUTERDE MATHON, Monsieur Théophile BLIN, Conseillers Municipaux

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BARRETT

Objet : ÉTUDE PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET PLAN DE GESTION DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES EAUX (PGSSE) – PARTICIPATION FINANCIÈRE DES COMMUNES DE LA C.C.A.C

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2024, la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne conduit une étude relative à l'état patrimonial des réseaux d'eau potable sur le territoire des communes d'Avilly-Saint-Léonard, Chantilly, Gouvieux, Lamorlaye et Vineuil-Saint-Firmin.

Cette étude est assortie de l'élaboration d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) et de chiffrages de solutions d'approvisionnement en eau à Apremont.

Monsieur le Maire rappelle également la convention correspondante, signé le 8 juillet 2024, qui prévoit une participation financière des communes membres.

Pour ce qui concerne Vineuil-Saint-Firmin, le montant de la participation s'élève à 11 150 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour le versement de cette participation financière.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De donner son accord sur le versement d'une participation financière de 11 150 € à la C.C.A.C,
- De prévoir cette dépense au budget communal 2026 au chapitre 204.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 13 octobre 2026
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le secrétaire de séance,
Patrick BARRETT

Le Maire
François LANCERAUX

MAIRIE de VINEUIL ST FIRMIN (OISE)

VINEUIL SAINT FIRMIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°7
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation
06/10/2026
Date d'affichage
06/10/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire
Monsieur Patrick BARRETT, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Madame Valérie THIMONNIER, Adjoints au Maire
Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Madame Laurence BERGHGRACHT, Monsieur Loïc BIZEAU, Madame Christelle PEYRUSE, Monsieur Nicolas FAURE, Madame Anne SAVOIS, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Madame Audrey MOUTERDE MATHON, Monsieur Théophile BLIN, Conseillers Municipaux
Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BARRETT

Objet : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2021 la Municipalité propose à la population Vinolienne un service d'accueil de loisirs avec :

- une gestion externalisée des services périscolaires et de restauration mis à la disposition des parents d'enfants Vinoliens (inscriptions extérieures possibles sous réserve de places disponibles),
- un accueil de loisirs sans hébergement le mercredi et une partie des vacances scolaires (hors vacances de Noël).

Rappel des services proposés :

- Présence quotidienne d'un directeur de centre de loisirs pour la gestion courante des demandes des familles et du personnel périscolaire et de restauration,
- Périscolaire du matin et du soir en maternelle,
- Périscolaire du matin et étude surveillée suivie du périscolaire le soir à l'école élémentaire,
- Restauration scolaire.
- Accueil de loisirs sans hébergement les mercredis et une partie des vacances scolaires (hors vacances de Noël).

La convention d'accueil de loisirs prenant fin en 2026, il est proposé de la renouveler avec les mêmes prestations.

Monsieur le Maire propose d'acter le renouvellement du contrat avec la Ligue de l'Enseignement afin d'assurer une continuité des services proposés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De retenir la proposition de la Ligue de l'enseignement pour le renouvellement de l'accueil de loisirs sans hébergement, des services périscolaires et de restauration,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier,

- D'inscrire au budget communal les crédits nécessaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 13 octobre 2026
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire
François LANCERAUX

Le secrétaire de séance,
Patrick BARRETT

MAIRIE de VINEUIL ST FIRMIN (OISE)

VINEUIL SAINT FIRMIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°8
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation
06/10/2026
Date d'affichage
06/10/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire
Monsieur Patrick BARRETT, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Madame Valérie THIMONNIER, Adjoints au Maire
Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Madame Laurence BERGHGRACHT, Monsieur Loïc BIZEAU, Madame Christelle PEYRUSE, Monsieur Nicolas FAURE, Madame Anne SAVOIS, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Madame Audrey MOUTERDE MATHON, Monsieur Théophile BLIN, Conseillers Municipaux
Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BARRETT

Objet : CONTRAT DE LOCATION DE DÉCORATIONS DE NOËL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil la volonté de la Municipalité de participer activement à l'illumination de la commune lors des festivités de fin d'année.

Le coût d'acquisition des décorations ainsi que leur entretien étant très onéreux, il est proposé de conclure un contrat de location d'une durée de 4 ans avec la société DM Conseil pour un montant total HT de 8 200 € par an comprenant notamment :

- La fourniture des décorations,
- La pose et la dépose du matériel,
- L'entretien et le dépannage,

Monsieur le Maire demande au Conseil son accord pour signer ce contrat de location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de location de décorations de noël,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget communal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 13 octobre 2026
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire
François LANCERAUX

Le secrétaire de séance,
Patrick BARRETT

MAIRIE de VINEUIL ST FIRMIN (OISE)

VINEUIL SAINT FIRMIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°9
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation
06/10/2026
Date d'affichage
06/10/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire
Monsieur Patrick BARRETT, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Madame Valérie THIMONNIER, Adjoints au Maire
Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Madame Laurence BERGHGRACHT, Monsieur Loïc BIZEAU, Madame Christelle PEYRUSE, Monsieur Nicolas FAURE, Madame Anne SAVOIS, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Madame Audrey MOUTERDE MATHON, Monsieur Théophile BLIN, Conseillers Municipaux
Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BARRETT

Objet : CONSTATATION D'APPARTENANCE AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA « «PROMENADE D'EGMONT » AFFECTEE A L'USAGE DU PUBLIC

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 2111-1 et suivants ;
Vu le plan cadastral de la commune ;
Considérant que la commune de Vineuil-Saint-Firmin est propriétaire des emprises constituant la « Promenade d'Egmont », cadastrées comme suit :

Section	Parcelle	Lieu-dit	Contenance
AH	95	La Gare de Saint-Firmin	1 430 m²
AE	3	Bois du Lude	12 790 m²
AC	203	Le Bois Coupé	12 391 m²
		Total	26 611 m²

Que la « Promenade d'Egmont » est affectée depuis à l'usage direct du public depuis le 19 avril 1995 et constitue notamment un espace de promenade et de cheminement ;
Que cette promenade est librement accessible au public et fait l'objet d'une fréquentation régulière par les usagers ;
Que la Commune a manifesté sa volonté de maintenir cette affectation à l'usage direct du public, notamment par la réalisation, l'installation et l'entretien d'aménagements et d'équipements destinés aux usagers, comprenant notamment des bancs et des panneaux de signalisation et d'information;
Que la commune assure la surveillance générale et l'entretien de cette emprise ainsi que la

gestion et l'entretien des équipements qui y sont implantés, notamment le mobilier et la signalétique ;

Que ces éléments caractérisent l'affectation effective de la « Promenade d'Egmont » à l'usage direct du public ;

Qu'aux termes de l'article L. 2111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, font partie du domaine public les biens appartenant à une personne publique qui sont affectés à l'usage direct du public ;

Qu'il convient de mettre en cohérence la situation juridique des emprises concernées avec leur affectation effective et leur usage public ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 – Constat de l'affectation au public
De constater que la « Promenade d'Egmont », propriété de la commune de Vineuil-Saint-Firmin, est affectée à l'usage direct du public.

Article 2 – Constatation de l'incorporation des parcelles dans le domaine public communal
De prononcer la constatation de l'incorporation dans le domaine public communal de la « Promenade d'Egmont », correspondant aux emprises cadastrées :

- section AH n° 95, au lieu-dit « La Gare de Saint-Firmin », d'une contenance de 1 430 m²,
- section AE n° 3, au lieu-dit « Bois du Lude », d'une contenance de 12 790 m² ;
- section AC n° 203, au lieu-dit « Le Bois Coupé », d'une contenance de 12 391 m².

Soit une contenance cadastrale totale de 26 611 m².

Article 3 – Maintien de la propriété communale
De préciser que la présente constatation de l'incorporation dans le domaine public communal constitue uniquement un changement de régime domanial et n'emporte aucun transfert de propriété.
La commune de Vineuil-Saint-Firmin demeure propriétaire des emprises concernées.

Article 4 – Exécution
D'autoriser Monsieur le Maire, François LANCERAUX, à accomplir toutes les démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à la mise à jour des documents administratifs et patrimoniaux de la commune.

Article 5 – Publicité et transmission
La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département et fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 13 octobre 2026
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire
François LANCERAUX

Le secrétaire de séance,
Patrick BARRETT

MAIRIE de VINEUIL ST FIRMIN (OISE)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°10 DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation
06/10/2026
Date d'affichage
06/10/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire
Monsieur Patrick BARRETT, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Madame Valérie THIMONNIER, Adjoints au Maire
Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Madame Laurence BERGHGRACHT, Monsieur Loïc BIZEAU, Madame Christelle PEYRUSE, Monsieur Nicolas FAURE, Madame Anne SAVOIS, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Madame Audrey MOUTERDE MATHON, Monsieur Théophile BLIN, Conseillers Municipaux
Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BARRETT

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA SPL ADTO SAO POUR L'ANNÉE 2025

La commune de Vineuil-Saint-Firmin est actionnaire de la SPL INGE'OISE (anciennement ADTO-SAO).

Conformément à l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales, « les organes délibérants des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au sein du conseil d'administration des sociétés publiques locales.
Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- d'approuver le rapport de l'élu à la collectivité pour l'année 2025 de la SPL INGE'OISE (anciennement ADTO-SAO).

- de donner quitus au représentant de la collectivité pour l'année 2025 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR ENTENDU LE REPRESENTANT SUR SON RAPPORT ET APRES DEBAT,

- APPROUVE le rapport de l'élu à la collectivité pour l'année 2025 de la SPL INGE'OISE (anciennement ADTO-SAO).
- DONNE quitus au représentant de la Collectivité pour l'année 2025.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 13 octobre 2026
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire
François LANCERAUX

Le secrétaire de séance,
Patrick BARRETT

MAIRIE de VINEUIL ST FIRMIN (OISE)

VINEUIL SAINT FIRMIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°11 DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation
06/10/2026
Date d'affichage
06/10/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire
Monsieur Patrick BARRETT, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Madame Valérie THIMONNIER, Adjoints au Maire
Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Madame Laurence BERGHGRACHT, Monsieur Loïc BIZEAU, Madame Christelle PEYRUSE, Monsieur Nicolas FAURE, Madame Anne SAVOIS, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Madame Audrey MOUTERDE MATHON, Monsieur Théophile BLIN, Conseillers Municipaux
Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BARRETT

OBJET : RAPPORT D'ACTIONS DE LA SPL ADTO-SAO DEVENUE INGE'OISE A LA SUITE DES OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DES HAUTS-DE-FRANCE

Le Rapporteur, Monsieur Gauthier, expose :
Conformément à l'article L. 243-9-1 du Code des juridictions financières, les Entreprises Publiques Locales ayant fait l'objet d'un contrôle par une Chambre régionale des comptes (CRC) doivent réaliser un rapport présentant les actions entreprises à la suite des observations de la juridiction financière.
Ce rapport, après avoir été présenté à l'organe collégial de la SPL **ADTO-SAO devenue INGE'OISE** le **20 mai 2026** doit être obligatoirement transmis à l'ensemble des collectivités et groupements actionnaires. La loi impose que ce rapport soit soumis à l'assemblée délibérante de chaque actionnaire afin d'y faire l'objet d'un débat.

La commune de Vineuil-Saint-Firmin, en sa qualité d'actionnaire de la SPL **ADTO-SAO devenue INGE'OISE** a reçu notification de ce rapport d'actions, annexé à la présente note.

Ce rapport détaille les mesures correctives et les engagements pris par la SPL pour répondre aux observations de la CRC concernant le contrôle portant sur les années de 2018 à 2022/2023 dont les éléments relevés étaient :

- **1 rappel au droit** : modifier l'objet social – fait – nouvel objet social approuvé en AGO le 10 février 2026

- **5 recommandations :**
 - faire plus de réunions avec les actionnaires : 1 réunion mini en plus /an
 - préciser les conventions de mandat : les nouvelles conventions sont à approuver lors du présent conseil
 - mettre en place un plan d'affaires : le premier plan d'affaires de la société a été approuvé le 28 novembre 2025, il fera l'objet d'une première évaluation en fin d'année
 - présenter en CA une analyse financière plus adaptée à son activité et présenter un budget prévisionnel à voter par ce dernier : mis en place dès 2025 sur l'exercice 2024
 - Présenter au CA une étude sur l'équilibre financier des opérations et fixer un niveau de prix pertinents : partiellement réalisé avec la nouvelle grille tarifaire, suivi à poursuivre avec un groupe de travail à renommer.

Il est ainsi demandé aux membres du Conseil Municipal de prendre acte de la communication de ce rapport précisant les actions correctives ou actions mises en œuvre pour répondre aux attentes de la CRC et de procéder au débat requis par la loi.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après avoir entendu l'exposé de son Rapporteur,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code des juridictions financières, et notamment son article L. 243-9-1,
Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes concernant la SPL **ADTO-SAO devenue INGE'OISE**,

Vu le rapport d'actions de la SPL **ADTO-SAO devenue INGE'OISE** transmis à la collectivité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **CONSTATE** qu'un débat a eu lieu au sein du Conseil Municipal sur le rapport exposant les actions entreprises par la SPL ADTO-SAO devenue INGE'OISE à la suite des observations de la Chambre régionale des comptes.
- **PREND ACTE** du rapport d'actions de la SPL ADTO-SAO devenue INGE'OISE joint en annexe.
- **CHARGE Monsieur le Maire** de transmettre la présente délibération à la SPL **INGE'OISE** afin que cette dernière puisse justifier du respect de la procédure auprès de la CRC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 13 octobre 2026
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire
François LANCERAUX

Le secrétaire de séance,
Patrick BARRETT

MAIRIE de VINEUIL SAINT-FIRMIN (OISE)

VINEUIL SAINT FIRMIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°12
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation
06/10/2026
Date d'affichage
06/10/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire
Monsieur Patrick BARRETT, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Madame Valérie THIMONNIER, Adjoints au Maire
Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Madame Laurence BERGHGRACHT, Monsieur Loïc BIZEAU, Madame Christelle PEYRUSE, Monsieur Nicolas FAURE, Madame Anne SAVOIS, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Madame Audrey MOUTERDE MATHON, Monsieur Théophile BLIN, Conseillers Municipaux
Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BARRETT

OBJET : ADHÉSION DE LA COMMUNE À LA FONDATION DU PATRIMOINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 96-590 du 2 juillet 1996 relative à la Fondation du Patrimoine, reconnue d'utilité publique ;

VU la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune souhaite poursuivre une politique active de sauvegarde, de mise en valeur et de promotion de son patrimoine bâti et paysager de proximité (protégé ou non au titre des monuments historiques).

Il rappelle que la Fondation du Patrimoine apporte un concours précieux aux collectivités locales, qu'il s'agisse de l'identification des édifices menacés, de l'assistance technique au montage de projets de restauration, ou de la mobilisation du mécénat et du lancement de souscriptions publiques.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à la fondation du patrimoine pour un montant de 200 € au titre de l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en d'avoir délibéré :

- DECIDE l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2026 ;
- AUTORISE le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 200 € ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal,
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à cette adhésion et à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 13 octobre 2026
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le secrétaire de séance,
Patrick BARRETT

Le Maire
François LANCERAUX

MAIRIE de VINEUIL ST FIRMIN (OISE)

VINEUIL SAINT FIRMIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°13
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation
06/10/2026
Date d'affichage
06/10/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire
Monsieur Patrick BARRETT, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Madame Valérie THIMONNIER, Adjoints au Maire
Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Madame Laurence BERGHGRACHT, Monsieur Loïc BIZEAU, Madame Christelle PEYRUSE, Monsieur Nicolas FAURE, Madame Anne SAVOIS, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Madame Audrey MOUTERDE MATHON, Monsieur Théophile BLIN, Conseillers Municipaux
Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BARRETT

OBJET : PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIENNE 2026-2032

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-11-2 issu de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de l'Aire Cantilienne en date du 30 septembre 2026,

Vu le projet de pacte de gouvernance transmis par la Communauté de Communes de L'aire Cantilienne le 5 octobre 2026,
Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne permet aux communes qui la composent de mettre en commun des moyens, des compétences et des projets, au service d'un même territoire.

Le pacte de gouvernance soumis au Conseil Municipal en fixe les grandes orientations : Il exprime la manière dont la Communauté de communes entend exercer ses compétences et construire, avec chacune des communes membres, une relation de confiance, d'équité et de coopération loyale.

Ce pacte ne se substitue ni aux statuts, ni au règlement intérieur, ni aux documents de projet (projet de territoire, pactes financiers et fiscaux, schémas de mutualisation) qui peuvent en décliner la mise en œuvre. Il en constitue le socle de valeurs et de méthode, partagé par l'ensemble des élus communautaires.

Il sera adopté par le Conseil communautaire après avis du Bureau communautaire et des conseils municipaux des communes membres dans les conditions prévues par le Code général

des collectivités territoriales, et pourra être révisé dans les mêmes conditions, à l'initiative du Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents, ou d'une majorité des communes membres.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et après en d'avoir délibéré :

- Émet un avis favorable ou défavorable sur le projet de pacte de gouvernance de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne tel qu'il a été présenté ;
- Autorise Monsieur le Maire à transmettre cet avis au président de la CCAC et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 13 octobre 2026
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire
François LANCERAUX

Le secrétaire de séance,
Patrick BARRETT

MAIRIE de VINEUIL ST FIRMIN (OISE)